

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 20 JUIN 2024

Etaient présent.e.s ou représenté.e.s :

- Yanita ANDONOVA, Directrice adjointe de l'école doctorale Érasme
- Camille ANZANELLO, Gestionnaire de l'ED Galilée
- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- Catherine AYMÉ, Représentante suppléante des doctorants de l'ED Érasme représentée par Talitha TSCHÖKE
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Séverine GIROD, Responsable du pôle études doctorales
- Alexandra LÉPINE, Directrice de la recherche
- Aurore MARGAT, Directrice de l'EUR SlePS
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Érasme
- Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'ED Érasme
- Talitha TSCHÖKE, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- Mathieu VALLEE, Représentant suppléant des doctorants de l'ED Galilée

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 2 mai 2024,
- 3) Approbation des contrats doctoraux CED – campagne 2024,
- 4) Approbation de la seconde campagne 2024 des contrats doctoraux CED,
- 5) Approbation du catalogue des formations doctorales 2024/2025,
- 6) Formation doctorale intégrité scientifique en anglais,
- 7) Formations HDR,
- 8) Droits d'inscription 2024/2025,
- 9) Délégué aux thèses (LAGA),
- 10) Point qualité,
- 11) Calendrier des événements 2024/2025
- 12) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Exceptionnellement et à la demande de Séverine Girod, cette séance sera enregistrée via Teams afin de faciliter la prise de notes pour le compte-rendu. L'enregistrement sera supprimé par la suite.

Vote :

Pour : 12

Abstentions : 2

La vice-présidente de la commission recherche présente Mathilde Theodet qui remplacera Camille Anzanello au 1^{er} juillet 2024 sur les fonctions de gestionnaire doctorat, HDR et collègue des écoles doctorales.

Le jury d'attribution des contrats doctoraux de l'école doctorale Érasme aura lieu le 21 juin 2024. Il y a 22 candidats pour 15 contrats.

Les élections des directions des écoles doctorales auront lieu le 11 octobre 2024 matin pour l'ED Érasme et 11 octobre 2024 après-midi pour l'ED Galilée.

2) Approbation du projet de PV du 2 mai 2024

Vote :
Pour : 14

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation des contrats doctoraux CED – campagne 2024

Pascale Molinier rappelle que dans le cadre de la campagne 2024 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, le collège des écoles doctorales a lancé un appel d'offres pour l'attribution de trois contrats doctoraux pour une intégration dans une unité de recherche de l'université :

- Un contrat doctoral fléché handicap / sport / biomécanique,
- Un contrat doctoral fléché sciences infirmières pour l'EUR SlePS,
- Un contrat doctoral fléché sciences humaines et sociales (deux unités de recherche doivent être impliquées).

Pour le contrat fléché handicap / sport / biomécanique, il y a eu deux candidats. Le candidat retenu en liste principale est Jules Olivié (IBHGC) sur une thématique biomécanique des sports de glisse chez les athlètes amputés du membre inférieur. Un candidat a été placé en liste complémentaire, Hervyn Massaka Tanku (H&P) sur la thématique les aspects physiopathologiques et effet de l'activité physique sur le syndrome parasarcoïdien.

Les deux candidats étaient très bons mais le deuxième était moins convaincant.

Le candidat sur le contrat fléché sciences infirmières pour l'EUR SlePS avec comme thématique vers une décolonisation des savoirs : stratégies et pratiques dans l'universitarisation de la profession infirmière n'a pas été retenu. Le candidat n'a pas su répondre aux questions de manière satisfaisante.

Enfin, il y avait un autre contrat sciences humaines et sociales avec deux unités de recherche devant être impliquées. Il n'y a pas eu de candidature. Un nouveau concours est à organiser en septembre.

Vote :
Pour : 14

L'attribution du contrat doctoral fléché handicap / sport / biomécanique est approuvée à l'unanimité

4) Approbation de la seconde campagne 2024 des contrats doctoraux CED

Pascale Molinier rappelle le principe que chaque année, le collège des écoles doctorales attribue un contrat doctoral côté Galilée et deux contrats doctoraux en SHS. Suite à la première session de recrutement, il reste deux contrats en SHS à pourvoir. Pascale Molinier propose que les deux contrats doctoraux non pourvus soient fléchés sciences humaines et sociales de manière large.

Le collège des écoles doctorales propose le lancement d'une deuxième session. Un appel d'offres va être lancé pour l'attribution de deux contrats doctoraux fléchés sciences humaines et sociales pour une intégration dans une unité de recherche de l'université avec inscription à l'ED Érasme selon le calendrier suivant :

- Date limite de dépôt des candidatures : 2 septembre 2024,
- Auditions et jury : 9 septembre 2024,
- Validation des propositions du jury par le CED : 12 septembre 2024.

Alexandra Lépine qui jusqu'à présent s'occupait seule des campagnes des contrats doctoraux du CED demande que ce dossier soit repris par le pôle études doctorales.

Vote :
Pour : 14

L'appel d'offres pour l'attribution de contrats doctoraux du CED session 2 est approuvé à l'unanimité.

5) Approbation du catalogue des formations doctorales 2024/2025

Séverine Girod informe qu'une discussion a été engagée avec les directrices adjointes en charge des formations doctorales le 11 juin 2024 pour proposer le nouveau catalogue des formations doctorales pour l'année universitaire 2024-2025. L'évaluation par les doctorantes et doctorants des formations doctorales 2023-2024 est en cours.

Pour le bloc formations professionnalisantes et langues il y a deux nouveautés et un changement :

- L'enseignant du cours « Anglais de communication faux débutant intermédiaire » change pour la nouvelle année, les doctorants nous ont informé de problèmes pédagogiques avec l'intervenante.
- Pour la formation « Lexique académique transversal » qui a plu cette année, il a été proposé par la formatrice d'ajouter deux ateliers : un en écriture scientifique et un autre en écriture professionnelle soit 18h supplémentaires.
- Une formation à la qualification CNU pour les doctorants est proposée aux doctorants. Toutefois, la formation n'est pas assez large car les règles dépendent des sections. A la place, il est proposé une formation « les concours de la fonction publique enseignement et recherche », ouverte aussi vers le CNRS et l'INSERM.

Natacha Bessis informe qu'elle n'est pas convaincue par cette formation à la qualification CNU et n'est pas certaine que les doctorants se sentent attirés.

Aurore Margat soulève que pour la discipline des sciences infirmières qui est mal connue, ce genre de formation, pour les personnes qui poursuivent dans une perspective universitaire après la thèse, peut avoir un intérêt et souligne qu'au CNU section 92. Il y a un manque de préparation et de formations des candidates et candidats.

Alexandra Lépine s'interroge sur la pertinence d'un intervenant en section 61 car les dossiers de qualification diffèrent selon les sections CNU.

Natacha Bessis intervient en disant qu'il faudrait une formation plus généraliste sur les concours possibles après la thèse (CNRS, INSERM, ...).

Olivier Bodini informe que souvent les doctorants postulent au CNU trois ans après la thèse.

Antoine Pécoud répond que pour Érasme, ils postulent tout de suite, et d'ailleurs prévoient leur soutenance pour pouvoir respecter les délais.

Mathieu Vallée souligne l'importance de tenir compte des spécificités selon les disciplines.

Christian Ausoni dit que le site du CNU explique plutôt bien comment faire son dossier.

Pascale Molinier demande si la formation « Premiers pas en doctorat et fonctionnement de l'Université » pourrait être réalisée plutôt en fin de thèse.

Alexandra Lépine informe que cette formation n'a pas pu se faire cette année, peut être que des jeunes docteurs pourrait partager leurs expériences ou Nadine Varin pour l'INSERM.

Olivier Bodini ne sait pas si ce sont les jeunes docteurs qui connaissent le mieux le système.

Mathieu Vallée informe que dans son unité de recherche Thomas Seiller connaît bien ce sujet.

Pascale Molinier soulève qu'une heure, ce n'est pas suffisant, il faudrait au moins 2 ou 3 heures. Il faut lui trouver un titre : « Les concours de la fonction publique enseignement et recherche », cela peut intéresser.

Les membres du collège sont d'accord avec ce titre.

Mathieu Vallée ajoute qu'il serait bien de faire une page « mon futur » sur les sites web, avec toutes les possibilités.

Pascale Molinier revient sur le catalogue et notamment sur la formation « Projet de recherche et protection des données à caractère personnel » par José-Manuel Coelho une discussion doit être engagée pour faire 2 sessions soit 12h.

Séverine Girod intervient en expliquant que cette année il y a eu 150 doctorants inscrits et une seule session de 2 fois 3 heures proposée, ce qui ne laisse pas beaucoup de choix d'autant plus qu'elle a été décalée, des doctorants n'ont pas pu y participer alors qu'il s'agit d'une formation obligatoire. Il est proposé de faire une session de 6 heures en novembre/décembre et une autre en mars.

Talitha Tschöke demande si cette année il a été prévu des changements par rapport à la formation VSS, la méthodologie n'étant pas adaptée.

Séverine Girod soulève qu'au contraire cette année le retour des enquêtes de satisfaction est meilleur que l'année précédente et insiste de la nécessité d'y répondre pour pouvoir faire le nécessaire.

Talitha Tschöke admet ne pas l'avoir faite.

Pascale Molinier demande ce qui n'était pas adapté.

Selon Talitha Tschöke, les intervenants ne sont pas des spécialistes dans le domaine. Elle n'a pas trouvé cela adapté pour le domaine universitaire, avec un jeu de chaises dans lequel il est demandé aux doctorants qui ont déjà été confrontés à des violences sexistes de s'asseoir. C'est très gênant d'être une cible si on a vécu une situation difficile.

Antoine Pécoud confirme que des doctorants ont déjà remonté ce problème et que dans certains cas cela peut réactiver des traumatismes, d'autant plus problématiques que la formation est obligatoire.

Talitha Tschöke ajoute que des doctorants ont apprécié cette formation, tous ne sont pas concernés par le sujet.

Yanita Andonova confirme que le résultat de l'enquête est plus positif cette année.

Pascale Molinier demande si l'intervenant a changé.

Yanita Andonova confirme que les intervenants ont changé.

Séverine Girod ajoute que peut-être il ne faudrait pas la proposer sous forme de théâtre forum.

Mathieu Vallée propose que la formation obligatoire puisse être celle-ci ou celle de la cellule de signalement.

Pascale Molinier soulève que celle effectuée par la cellule de signalement porte également sur les risques psycho-sociaux et les problématiques de harcèlement. Elle est très attachée à ce qu'une formation VSS reste obligatoire. Des problèmes sont traités par la cellule de signalement de manière anonyme et non rendus publics et elle a été étonnée du nombre de cas. Il faut que cela soit fait de manière efficace et sans mettre des gens en difficulté.

Aurore Margat relève qu'en effet proposer du théâtre forum à des doctorants et doctorantes qui sont un groupe à risque d'être victime, ce n'est pas la meilleure stratégie pédagogique. Cela serait plus intéressant pour les enseignants.

Talitha Tschöke annonce que quand elle a travaillé au ministère de la santé, elle a suivi une formation avec un cabinet qui était plus spécifique sur cette thématique.

Yanita Andonova est d'accord sur le principe qu'il est important que cette formation reste obligatoire mais réfléchit à changer le format.

Pascale Molinier demande par quel biais sont arrivés ces formateurs.

Yanita Andonova répond qu'il est très difficile d'en trouver. Deux associations reconnues étaient très chères.

Alexandra Lépine propose de passer par le Rectorat délégué à l'ESRI de la région Ile-de-France notamment Maeva Tisserand qui est une ancienne VP étudiante de l'Université et actuellement spécialisée dans les VSS.

Séverine Girod ajoute que le formateur de « Calcul haute performance » souhaiterait ajouter 6 heures à sa formation et la renommer par « Utilisation des environnements à hautes performances de calcul HPC et des conteneurs dockers ».

Olivier Bodini précise qu'il est important que cette formation reste accessible à l'ensemble des disciplines de l'ED Galilée, pas seulement pour des informaticiens.

Mathieu Valée informe que c'est le cas, cette formation est très bien et très accessible à tous y compris les TP.

Pascale Molinier demande si les heures en plus s'adressent au même public, en passant ainsi de 12h à 18h.

Séverine Girod répond par l'affirmative avoir un volume horaire plus important et plus de temps pour les TP.

Séverine Girod expose également qu'un des intervenants de la formation « analyse informatique des données scientifiques » a quitté l'université. Il s'agit de Guenaël Cabanes et qu'il faut trouver un remplaçant.

Olivier Bodini le confirme. Il propose de demander à Heïko Rodel, il va se renseigner.

Pascale Molinier demande ce qu'il en est pour les formations inter-laboratoires de l'ED Érasme notamment pour Chantal Zabus et Olivier Ouvry qui sont à la retraite.

Antoine Pécoud soulève qu'en effet et d'autant plus cette année, ils n'ont pas été payés.

Pascale Molinier répond que pour Olivier Ouvry c'est normal il aurait dû le faire avant février, des heures étaient prévues.

Antoine Pécoud ajoute que cependant pour les deux autres formations inter-laboratoires Médialect et Labex ICCA, celles-ci seront renouvelées.

Yanita Andonova confirme et précise que Medialect passe son volume horaire à 20 heures au lieu de 14 heures.

Alexandra Lépine se questionne sur la formation éthique qui est plutôt pour un public SHS et ne concerne pas l'école doctorale Galilée, et demande comment présenter clairement sur le catalogue que suivre le MOOC est obligatoire.

Séverine Girod trouve délicat de proposer une formation de 15 heures aux doctorants de Galilée et 3 heures pour Érasme.

Pascale Molinier évoque qu'en effet la formation éthique ne concerne que les SHS alors qu'elle est obligatoire pour l'ensemble des doctorants. Il faudrait trouver 3 heures pour Galilée. Elle va se rapprocher de Ghislaine Filliatreau et de ses collègues de l'Inserm pour proposer une formation éthique.

Ensuite, Pascale Molinier continue sur le bloc Formations à la recherche et à la méthodologie de la recherche. La formation « introduction aux enjeux liés aux données de la recherche » ne s'est pas effectuée en 2023/2024 sur les 10 heures initialement prévues. Uniquement 3 heures ont eu lieu en raison de l'indisponibilité du formateur. Il sera proposé au prochain catalogue 3 ou 4 créneaux d'une heure. Il faut voir avec le formateur s'il est d'accord. La formation « Médiation scientifique » ne sera pas proposée au catalogue, Christophe Daussy ne souhaitant plus la faire.

Alexandra Lépine s'interroge sur la ligne vide correspondant à développement durable.

Séverine Girod répond que la formation développement durable sera mutualisée avec le comité développement durable de l'Institut Galilée. Elle ajoute qu'elle va les contacter pour voir ce qui peut être mis en place.

Pascale Molinier évoque le fait qu'elle n'est pas obligatoire pour l'instant mais qu'elle pourrait le devenir.

Christian Ausoni demande s'il existe une l'articulation entre la formation « Doctorat et poursuite de carrière » et les discussions précédentes sur la qualification CNU.

Yanita Andonova précise que c'est plutôt destiné à une poursuite de carrière dans le privé.

Alexandra Lépine demande si l'incubateur d'USPN et PEPITE ont été contactés pour mettre en place une formation « innovation et entrepreneuriat ». Cette formation s'inscrirait dans le développement du PUI CY Transfer. C'est aussi important pour la prochaine évaluation HCERES.

Séverine Girod demande le nombre d'heures à prévoir.

Natacha Bessis évoque que 4 heures devraient être suffisant mais qu'il faut voir avec les formateurs.

Mathieu Vallée demande s'il est possible de mettre des liens hypertexte dans le catalogue pour faciliter la lisibilité.

Le pôle études doctorales fera le nécessaire.

Alexandra Lépine évoque qu'il y a une forte demande pour que les catalogues soient en anglais sur le site des écoles doctorales.

Pascale Molinier ne voit pas trop l'intérêt de faire la traduction d'un catalogue quand les doctorants peuvent le faire eux-mêmes.

Séverine Girod ajoute que les formations effectuées en anglais figurent dans cette langue dans le catalogue.

Pascale Molinier propose de passer au vote moyennant les modifications demandées.

Vote :
Pour : 14

Le catalogue des formations doctorales 2024-2025 est approuvé à l'unanimité nonobstant les modifications demandées.

6) Formation doctorale intégrité scientifique en anglais

Raphaël Levy propose une formation doctorale « intégrité scientifique » en anglais pour les doctorantes et doctorants non francophones. Suite à la mise en place du réseau des correspondants intégrité scientifique des unités de recherche et aux différentes discussions, un besoin spécifique particulier a été évoqué pour les doctorantes et doctorants non francophones car la formation obligatoire proposée dans le catalogue des formations est en français.

Cette formation sera interactive afin d'offrir des possibilités de discussions et de réflexions collectives, sur différents sujets avec des cours introductifs à propos des règles de l'intégrité scientifique et des analyses d'articles. Le format horaire sera de 5 heures et uniquement en anglais.

L'idée est de placer les doctorants et les doctorantes par 4/5 pour réfléchir à différents sujets selon les différents domaines d'activités, en commençant par une petite partie un peu plus formelle de cours, de présentation, d'introduction de préceptes et aussi des règles scientifiques. Et ensuite des discussions autour de cas spécifiques de dilemme éthique.

Cette formation sera proposée aux deux écoles doctorales et remplacera la formation obligatoire du catalogue pour les étudiants non francophones.

Natacha Bessis demande comment seront sélectionnés les doctorants et les doctorantes non francophones. Pour la gestion des formations, il faut que cela soit clair afin de bien vérifier que la formation obligatoire a été faite d'une manière ou d'une autre.

Pascale Molinier propose d'encourager les doctorants et les doctorantes non francophones de participer à la réunion qui leur est consacrée lors de la journée de rentrée des EDs.

Natacha Bessis demande si des doctorants et des doctorantes francophones peuvent participer à cette formation et si, dans ce cas, elle sera validée comme celle obligatoire du catalogue.

Pascale Molinier répond qu'il faut qu'ils valident l'une des deux mais une priorité est donnée pour les non francophones.

Yanita Andonova précise qu'il faudra indiquer clairement que cette formation est réservée en priorité à ces doctorants-là, parce-que souvent ils s'inscrivent aux formations selon leurs disponibilités. De plus, elle demande si le contenu de cette formation correspond à celle assurée dans le cadre de nos formations.

Raphaël Levy répond qu'il a assisté à la formation de Monsieur Jouini, une partie sera sur les règles, les parties législatives, les différents textes mais ce qui est plus utile c'est d'avoir des discussions autour de réflexions qu'on peut aborder à travers des dilemmes

Pascale Molinier pense qu'il y a quelque chose qui doit se jouer au niveau du titre. Il faut qu'il y figure « Introduction à l'éthique et l'intégrité scientifique », mais il faut aussi que figure un sous-titre qui précise la destination à des non francophones et tout doit apparaître en anglais.

Talitha Tschöke demande si ces doctorants et doctorantes non francophones doivent écrire leur thèse en français.

Pascale Molinier répond que dans certaines disciplines des thèses sont autorisées en anglais avec un résumé en français.

Vote :
Pour : 14

La formation doctorale intégrité scientifique en anglais pour les doctorantes et doctorants non francophones est approuvée à l'unanimité.

7) Formations HDR

Pascale Molinier rappelle que suite aux recommandations du HCERES, il a été demandé de mettre en place des formations HDR. A compter de l'année universitaire 2024-2025, elles seront mises en place pour les candidats à l'habilitation à diriger les recherches hors personnels hospitalo-universitaires.

Ce troisième cycle comprendra des formations au développement durable, aux violences sexuelles et sexistes, à l'intégrité scientifique, à l'éthique, sur les thématiques « qu'est-ce qu'un doctorat » et « encadrer une thèse ».

Une rencontre est prévue avec la cellule de signalement, sachant que la formation VSS ne peut pas être commune avec celle pour les doctorants. Pour le développement durable, Pascale Molinier informe qu'elle a rencontré Pierre Gérard, Gabriel Dutier et Virginie Gueguen.

Le coût supplémentaire sera de 12 heures, les autres formations étant mutualisées avec le catalogue des formations doctorales. Il reste à trouver des formateurs, notamment pour « qu'est-ce qu'un doctorat » et « encadrer une thèse ».

Les formations HDR mutualisées avec celles pour les doctorants sont Compilatio, introduction à l'identité numérique du chercheur, premiers pas sur HAL, projet de recherche et protection des données à caractère personnel, brevet et enjeux de la propriété intellectuelle, initiation à Zotéro, éthique et intégrité scientifique.

Ce dispositif est prévu pour que les formations soient suivies avant l'inscription en doctorat, c'est un préalable.

Aurore Margat s'interroge sur comment seront mise en place les formations pour les personnels hospitalo-universitaires.

Pascale Molinier répond que cela sera pour la prochaine équipe.

Camille Anzanello demande si des attestations de formations extérieures peuvent être prises en compte.

Pascale Molinier répond par l'affirmative.

Séverine Girod se demande comment les HDR vont pouvoir s'inscrire aux formations parce que les doctorants passent par SIRIUS.

Pascale Molinier rappelle que la logistique est du ressort du pôle études doctorales et non de la VP. Il faudra publier le catalogue sur les sites.

Alexandra Lépine répond qu'il faut faire un cahier des charges avec les besoins (pour faire évoluer SIRIUS ou utiliser une autre plateforme). Il y a plusieurs outils disponibles au sein de l'université, il faut exprimer les besoins.

Natacha Bessis exprime que la difficulté actuellement est que les candidats et candidates à l'HDR ne savent pas que celle-ci est rattachée aux écoles doctorales.

Pascale Molinier évoque également qu'il va y avoir une difficulté pour ceux qui vont vouloir passer leur HDR dans les deux mois. Une communication large est nécessaire.

Alexandra Lépine informe qu'il y a une nouvelle nomenclature HDR dans Apogee. Dorénavant, les codes diplômes HDR sont rattachés à chaque école doctorale. Par ailleurs, la mise en place des formations HDR devra également être approuvée par le conseil d'administration.

Pascale Molinier demande si suite à cette nouvelle nomenclature il faudra toujours l'avis de la composante.

Alexandra Lépine répond par l'affirmative. L'avis de la composante de rattachement de l'unité de recherche est demandé pour l'examen par la commission recherche de la demande d'inscription en HDR.

Christian Ausoni demande si ces formations donnent droit à crédits.

Alexandra Lépine répond que la commission de la recherche ne validera l'inscription en HDR que si les formations ont été suivies.

Vote :
Pour : 14

La mise en place des formations pour l'inscription en HDR est approuvée à l'unanimité.

8) Droits d'inscription 2024/2025

Séverine Girod informe que les droits d'inscription pour le doctorat et l'HDR seront dorénavant à 391 euros (anciennement 380 euros) et la CVEC passe à 103 euros (augmentation de 3 euros).

Alexandra Lépine rappelle que les personnels USPN et CR CNRS affectés dans les unités de recherche d'USPN sont exonérés des droits d'inscription en HDR.

9) Délégué aux thèses (LAGA)

Pascale Molinier regrette que Sandrine Caron ne soit pas présente pour ce point. Elle a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour en discutant avec le Directeur du LAGA, Grégory Ginot, sur le fait que le délégué aux thèses change. Ce qui a permis de comprendre ce que fait celui-ci de très intéressant notamment pour les jurys qui ne sont pas laissés au libre arbitre des enseignants-chercheurs.

Pascale Molinier trouve que ce dispositif est éthiquement satisfaisant car il examine les questions de parité et d'équilibre des jurys, et éviter les jurys dit « jurys de copains ». Ce n'est pas du tout des sujets de discussion et cela peut poser des problèmes.

L'idée n'est pas d'imposer le système des mathématiciens mais plutôt de réfléchir à la façon dont les jurys sont réalisés dans les autres communautés au sein des conseils des écoles doctorales.

Antoine Pécoud voit très bien l'objectif : C'est vrai que l'on voit souvent les mêmes noms circuler et limiter le nombre de jurys par an par exemple.

Pascale Molinier évoque qu'il pourrait être envisagé de mettre en place une enquête afin de connaître le fonctionnement des unités de recherche pour la mise en place de leurs jurys. Faire un état des lieux des pratiques et sensibiliser sur cette question, c'est le rôle du Collège des Ecoles Doctorales de suggérer ce type d'initiative.

Mathieu Vallée dit qu'il est facile de faire ce type de suivi par le biais d'un fichier Excel.

Olivier Bodini est plutôt favorable. Cependant, il faut être vigilant car il y a quand même des communautés qui sont assez petites, donc peu de possibilités. L'idée est que quelqu'un ait un regard avant le directeur de l'ED.

Christian Ausoni ajoute qu'au LAGA il y a en effet un comité des thèses qui est contacté quand un doctorant va soutenir pour faire des vérifications et s'assurer que tout est conforme et donne un avis. C'est la même chose pour les HDR.

Mathieu Vallée relève qu'il lui semble qu'au LIPN il y a aussi un comité des thèses.

Olivier Bodini ajoute que oui en effet mais il ne statue pas sur la composition des jurys de thèses et intervient plutôt au début de la thèse.

Pascale Molinier a informé les DU que sur les questions de parité, énormément de progrès ont été fait, cela marche beaucoup mieux dans toutes les disciplines. En anticipant un peu, on y arrive beaucoup mieux. Ce sont les conseils des écoles doctorales qui doivent sensibiliser sur ces sujets.

10) Point qualité

Séverine Girod présente la politique qualité et le contexte qui seront présentés au prochain audit et informe qu'un nouveau processus a été ajouté, celui des HDR, avec des nouveaux indicateurs.

Concernant la certification ISO 9001, son renouvellement pour trois ans a été effectué en octobre 2023. L'audit interne est prévu le 27 juin 2024 et l'audit de suivi le 26 septembre 2024.

11) Calendrier des événements 2024/2025

En l'absence de préparation d'un projet de calendrier et des dates des élections, le conseil ne peut pas étudier ce point.

La séance est levée à 16h16 par Pascale Molinier.